

COMMISSION REGIONALE DE GYMNASTIQUE FEMININE

Date : dimanche 24 février 2019

Heure : 9h30 à Saint-Brieuc

Présents	Kristine ROBIN, Yann GOUIFFES, Anne Marie REINOSE, Isa LE BRIAND, Annie SALAUN, Florence DAMIENS, Carole NYS, Céline LOUBEAU, Chloé BEAUFILS, Marine REGALET.
Excusées	Dominique JOLY, Audrey LE GALL

Le Changement de date de la CRGF a été réalisé pour permettre une représentativité de l'ensemble des départements.

Ordre du jour :

- Retour sur le Congrès.
- Engagements compétitions régionales.
- Réglementation actuelle.
- Compétition section.
- Organisation CRG (pôle formation – tenue).
- Bilan des formations.

1 RETOUR SUR L'INTERVENTION DE LA CRGF AU CONGRES

Transmission lors du Congrès de ce qui se passe en Bretagne, nos contraintes, nos points faibles, nos points forts.

Ce temps a également permis d'échanger avec différents responsables régionaux et départementaux sur les difficultés rencontrées par les différents territoires pour mettre en application les orientations de la CNGF.

2 ENGAGEMENTS AUX COMPETITIONS REGIONALES

La CRGF rappelle la mise en application du règlement concernant les pourcentages pour la sélection des imposés.

Concernant la sélection des 6èmes degré, la notion de décrochage apparaît relative et de ce fait la cohérence de la sélection difficilement argumentable. La CRGF réfléchit à conserver un équilibre entre la représentation des différentes catégories sur les compétitions Régionales.

- Quelques modifications sont apportées sur la convocation pour la Finale Régionale Hiver Jeunesses –Aînées : associations concernées : GST- Etel – Argentré – GCP.
- Discussion sur le temps d'échauffement : pour 4 gyms 2 minutes d'échauffement, un peu juste au sol et au saut (2 sauts par gym). A réévaluer lors de la compétition.

- Réflexion sur le nombre de juges demandés : pourquoi 20 juges et pourquoi pas 24 juges ? Précision apportée par la responsable juges de la CRGF qui juge suffisant d'avoir seulement 2 corps de juges en table de saut.

Discussion sur les qualifications des poussines : application des pourcentages et réflexions autour des demandes particulières des départements (des qualifications supplémentaires en honneur 35 et 29 et en Excellence 56 sont envisagées si la constitution des rotations le permet).

3 REGLEMENTATION ACTUELLE

- « Toute gymnaste absente lors de la finale départementale ne pourra participer à la finale régionale que si elle a concouru à au moins une des compétitions précédentes ». La CRGF précise que les coupes et les compétitions internes (avec palmarès transmis au responsable départemental) répondent à la condition « compétition précédente »
- En cas de problème lié à l'impression des licences, le comité départemental devra en informer le responsable de la CRGF et les associations devront fournir les bordereaux de licences.
- Réglementation du TOUR LIBRE en 6ème degré :
Dans le programme fédéral, il doit être à l'horizontal. Au niveau régional, une adaptation prévoit de le valider même sous l'horizontal avec les bonifications modifiées.

➔ Au niveau régional, la réglementation en vigueur est l'adaptation régionale :
« Reconnu difficulté 6ème le tour arrière libre sous l'horizontal, bonifié à 0,3 à l'horizontal, bonifié à 0,5 à partir de 45° »

4 SECTION ETE

La CRGF réfléchit à comment redynamiser cette compétition ?

- Quel est le sens et quel est l'intérêt de la compétition section ?

Le sondage a montré des avis très divers et se rejoignant peu. Les orientations des associations sont très différentes. Faut-il modifier et adapter pour compenser et créer beaucoup de catégories?

Le responsable CRGF a pu échanger, lors du Congrès, avec différents responsables de territoire sur leur réglementation en vigueur. Il en ressort des adaptations de la réglementation nationale en fonction du territoire.

La CRGF émet différentes hypothèses :

- Possibilité de faire une compétition mixte ? -> Impact sur les infrastructures d'accueil : peu de lieux possibles en Bretagne.
- Réflexion sur le déroulement des compétitions GAM : les catégories sont faites en fonction du nombre de gym tous degrés confondus.
Recherche dans le programme fédéral de l'existence de catégorie avec des nombres de gym différents : catégorie 1-2-3-4.
- Possibilités de compétitions interrégionales ?

La CRGF demande aux CDGF d'estimer et évaluer les besoins de la compétition section selon leur territoire : une évolution en fonction du nombre de gyms favoriserait-elle l'accès ? Est-ce l'objectif ?

- ➔ Comment répondre au mieux aux demandes du terrain ?

La CDGF 35 rappelle la nécessité que le régional en section permette aux équipes qui vont aux Championnats Nationaux de se rencontrer et de participer à une compétition dans la même catégorie que leurs engagements au niveau national (réglementation en vigueur).

5 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Actuellement, étude de la CNGF sur le sens donné aux Coupes Nationales et au Championnat National Individuel (Sondage en ligne).
- Code 1-2-3 :
 - Attention Errata en catégorie 1 page 33 et dans la grille récapitulative en poutre en exigence n°4, il faut lire : Elément acrobatique de direction différente (av/lat, arr).
 - Supprimer sur la page 23 (barres) la précision sur les éléments A, B, C dans contenu de l'exercice.
 - Modifier sur la page 68 (grille de notation barre catégorie 3) : « 2ème B -2 points » en « 3ème B – 2 points ».
- Le Comité Régional met à disposition une tenue pour la CRGF : un polo est proposé pour les membres et une veste au responsable.
- Dépôt de candidature pour l'organisation du Championnat National Individuel de 2020 par le GCP.
- Discussion sur l'organisation de la demi-finale des Coupes : 2 jours complets avec un seul jury. Cette organisation engendre un budget conséquent pour les associations et une journée avec un rythme important pour les juges. De plus, les membres évoquent une perte de temps avec le jury unique.
- Réponse de la CNGF sur la demande d'avis consultatif sur les inscriptions au Championnat National : un courrier aurait été envoyé aux associations concernées par un avis négatif de la CRGF.
- La CRGF regrette que le travail du responsable juges, notamment sur les demi-finales, soit peu reconnu.

6 ORGANISATION DE LA CRGF :

Proposition de restructuration de la commission régionale autour de la formation :

- Responsable Pôle formation du Comité Régional : Dominique JOLY.
- Responsable Formations Encadrement de la CRGF : Carole NYS.
- Responsable Formations Juge de la CRGF: Anne-Marie REINOSE.

7 BILANS DES FORMATIONS

- AF2 en cours avec proposition de mise à disposition de cobayes. Un bilan sera fait à la fin de ce stage (avril).
- Formation Libre (par visioconférence entre Brest et Rennes) : malgré des difficultés techniques dans le déroulement de la formation (sonorisation), l'évolution du déroulé a favorisé l'accessibilité de cette formation au territoire régional, ce qui favorise la cohérence de la notation Régionale.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

PROCHAINE REUNION: 26 JUIN 2019